

## ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST (TCO) POUR UN AMÉNAGEMENT PLUS DURABLE



### Contexte

La communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO) regroupe les cinq communes de l'Ouest de La Réunion, La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu. Elle occupe plus de 20 % de la superficie de l'île et, avec une population de 209 421 habitants en 2008, concentre plus d'un quart de la population réunionnaise. Créé fin 2001, le TCO est aujourd'hui en pleine phase de montée en puissance à travers le lancement de nombreux investissements structurants. Ces derniers s'inscrivent dans le cadre d'un Projet d'Agglomération qui définit une stratégie d'aménagement et de développement du territoire à horizon 20 ans.

Au titre des compétences obligatoires, le TCO a en charge le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville dans la communauté. Le TCO assure également les compétences optionnelles de l'organisation des transports publics, de la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie et des équipements culturels et sportifs.

Le TCO a traduit les objectifs de son Projet d'Agglomération dans un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2009-2015 et a sollicité l'AFD pour l'accompagner dans sa stratégie de développement. A cette fin, le TCO et l'AFD ont souhaité faire part de leur volonté d'agir en commun par la signature le 22 juin 2011 d'un accord-cadre de partenariat.



### Finalité

La finalité du projet est de permettre l'amélioration du cadre et des conditions de vie et le renforcement de la cohésion sociale. Le projet vise également la préservation de l'environnement et l'aménagement plus durable du territoire.

### Descriptif du projet et impacts



TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

Le Projet d'agglomération du TCO s'articule autour de 4 axes stratégiques : (i) organiser le territoire pour faire face au défi de la croissance, (ii) optimiser l'activité économique et l'emploi, (iii) construire un projet de développement et de vie durable et (iv) affirmer l'identité et la culture du territoire.

Le PPI découlant du Projet d'agglomération prévoit en particulier la réalisation et l'aménagement d'espaces à vocation économique et touristique. La réalisation de ces investissements contribuera au développement économique et social du territoire du TCO par la création d'activités et d'emplois, ainsi qu'au soutien de la commande publique.

Par ailleurs, les ressources fiscales dégagées permettront d'accroître les marges de manœuvre à moyen terme de la collectivité en matière d'investissement.

À terme, la stratégie de développement de la communauté d'agglomération doit permettre l'accueil de 80 000 nouveaux habitants, la construction de 52 000 logements et la production de 200 hectares de foncier économique.

### Financement

Le TCO et l'AFD ont signé un accord-cadre de partenariat qui définit le contexte et les modalités de financement du PPI, avec une première application en 2011. L'AFD a accordé en juillet 2011 un emprunt d'un montant de 10 M€ au TCO pour le financement partiel des opérations d'investissement prévues dans le cadre de son PPI.

### Contacts

**AFD Saint-Denis**  
44 rue Jean Cocteau  
BP 2013  
97488 Saint-Denis Cedex – La Réunion

Responsable Secteur Public : **Roger CHAN IM**  
Tél : 0262 90 00 90 - Email : [chanimr@afd.fr](mailto:chanimr@afd.fr)

<http://reunion.afd.fr>

développeur d'avenirs durables